

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **74 PR 2022** est constitué ainsi que suit :

Membres locaux

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	M.	Zanone	Pierre Giorgio	PR	Représentant de la direction
2	M.	Lamiraux	Florent	DR	Représentant du laboratoire
3	M.	Arnaud	Lionel	PR	Représentant du collège
4	M.	Fourcassié	Vincent	DR	
5	M.	Airiau	Christophe	PR	Représentant du département

Membres extérieurs

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	Mme	Deplano	Valérie	DR	Aix Marseille
2	Mme	Cheze	Laurence	PR	Lyon 1
3	M	Morel	Guillaume	PR	Sorbonne
4	Mme	Chevallereau	Christine	DR	Université de Nantes
5	Mme	Bonnard	Mireille	DR	Aix Marseille

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **M. pier Giorgio ZANONE**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne MARY

